

« Justice, la justice tu poursuivras ! »

(Deutéronome 16 : 20)

LE LOUP

PEUT-IL APPRENDRE LA LOI ?

Floriane CHINSKY,

**Docteure en Sociologie du Droit,
Rabbin du MJLF**



Entre la réalité d'une Justice humaine imparfaite et le sacré de la Valeur Justice, l'imparfaite loi humaine peut-elle contenir la loi du plus fort ?

La Justice est-elle encore d'actualité ? Selon l'expression des anciens : « *L'Homme est un loup pour l'Homme.* » Quelle puissance pourrait donc s'opposer à la force brute ? Le pouvoir judiciaire est cette entité, créée par l'Homme, qui endosse la responsabilité de s'opposer à lui, en s'appuyant sur une valeur édictée comme sacrée et supérieure, la Justice. Le risque que « *la raison du plus fort soit toujours la meilleure* » est toujours présent. Le risque de confusion entre Justice et Force est double. Le fort risque d'abord d'édicter la loi à son avantage. Il est ensuite tenté de la critiquer ou de la contourner.

Plusieurs candidats aux plus hautes fonctions de l'État ont illustré dramatiquement cette tendance au cours de l'élection présidentielle française. Pris en défaut par la Justice, ils ont choisi de se retourner contre elle et de mettre en cause sa légitimité. Par ailleurs, en 2013, le coût annuel de l'évasion fiscale européenne était estimé à mille milliards d'euros par an. Avec un quart de cette somme investie pendant quinze ans, l'ONU estime que nous serions en mesure d'éradiquer la faim dans le monde. Le prix de la faiblesse de la Justice se compte parfois en vies humaines.

OBÉIR À LA LOI

Comment la Justice peut-elle se défendre contre ces transgressions ? Sommes-nous en mesure d'agir ? La tradition juive nous invite tout d'abord à soutenir le système judiciaire, en dépit de son imperfection. « *Rabbi Hanina, suppléant du grand prêtre, disait :*

« Prie pour la continuité de la royauté, car sans la crainte qu'elle inspire, les hommes s'entre dévoreraient vivants ! » (Michna Avot 3 : 2) La royauté ici, ce sont les institutions publiques. De la même façon, d'après le Talmud (Sanhédrin 56a), la première des sept lois de Noé exige que chaque société humaine se dote de tribunaux. En d'autres termes, ces textes nous rappellent que l'Institution Judiciaire est au cœur du Contrat Social.

Plusieurs textes de la Torah insistent sur la nécessité de l'indépendance des juges. La règle et son application doivent rester impersonnelles et générales comme le rappelle le Lévitique (19 : 15) : « *Ne prévariquez point dans l'exercice de la justice ; ne montre ni ménagement au faible, ni faveur au puissant : juge ton semblable avec impartialité.* » Deux tentations opposées sont mentionnées : celle de se soumettre au puissant par crainte ou par intérêt et celle de favoriser le faible par empathie. Ces deux attitudes desservent également la justice.

UN JEU D'ENFANT

La troisième approche nous invite à examiner le rapport de force en d'autres termes. Plus puissant que lui, je pourrais être tenté d'abuser de la faiblesse de mon prochain. Mais plus puissant que moi, Dieu lui-même se tient à ses côtés. Telle est le sens de l'injonction du Lévitique (19 : 14) : « *N'insulte pas un sourd, et ne place pas d'obstacle sur le chemin d'un aveugle : redoute ton Dieu ! Je suis l'Éternel.* » Plus grande que mon intérêt personnel, ma conscience de ma solidarité à la condition humaine m'oblige. L'idée de Dieu ou celle de la suprématie de nos valeurs, nous aide à refuser l'abus de pouvoir.

La question de l'indépendance de la Justice est bien pertinente, à tous les temps. Les acteurs du présent dénoncent la coexistence d'« *une morale pour les aigles, une autre pour les pigeons* ». Notre espoir pour l'avenir est qu'au contraire « *le loup habitera avec la brebis, et le tigre reposera avec le chevreau ; veau, lionceau et bélier vivront ensemble, et un jeune enfant les conduira.* » (Isaïe 11 : 6) Dans l'intervalle, il nous appartient de mettre en œuvre au mieux de nos moyens la parole du Deutéronome (16 : 20) : « *La Justice, la Justice tu poursuivras !* » ■

Éric de MONTGOLFIER, *Une morale pour les aigles, une autre pour les pigeons*, Paris, Michel Lafon, 2014. Épuisé.